



Des sédiments soigneusement contrôlés

DRAGAGES

Alors que les premières opérations de dragages ont lieu dans la rade afin d'assurer une profondeur suffisante dans les ports, *Les Nouvelles* vous expliquent la chaîne de contrôle mise en place pour le traitement des sédiments.

Les différentes activités portuaires (pêche, construction, commerce...) nécessitent un fort tirant d'eau qui ne peut être maintenu qu'en draguant la rade.

Avant les dragages

Avant de draguer, c'est-à-dire avant d'extraire les sédiments situés sur les fonds marins d'un port ou d'un chenal, ceux-ci sont analysés afin d'en connaître la nature. Le but est de déterminer s'ils sont sains pour qu'ils puissent être immergés (« clapés » en mer) sans dommage pour l'environnement. Cette analyse est réalisée sur des échantillons de sédiments prélevés par carottage dans plusieurs secteurs de la zone à draguer. On obtient ainsi une composition moyenne représentative de leur qualité. Les échantillons sont ensuite confiés à un laboratoire indépendant et accrédité qui examine leur teneur en métaux (cuivre, plomb...), en carbone organique, en hydrocarbures, en PCB et TBT (substances caractéristiques de l'industrie issues des peintures antifouling), en bactéries, etc. Si les valeurs analysées sont inférieures à ce

que l'on appelle le niveau N1, les sédiments sont considérés comme présentant une qualité naturelle, sans incidence sur la faune, la flore et la qualité de l'eau. Si même un seul paramètre se situe entre N1 et N2, un test normalisé d'écotoxicité est réalisé par le laboratoire afin de s'assurer de la non-dangerosité des sédiments pour la vie marine : les échantillons sont alors mis au contact de larves d'huîtres pour voir si le développement des coquillages est perturbé. Si le test est négatif, les sédiments peuvent être immergés sans risque. Si le test est positif, les sédiments devront être traités à terre. « Aujourd'hui, les opérations de dragage prévues sont sous le seuil N1, ou entre N1 et N2 sans trace d'écotoxicité, souligne Norbert Métaire, président de Lorient Agglomération. Nous nous sommes engagés à ce que seuls les sédiments sains soient immergés. »

EN CHIFFRES

LE PLAN DE DRAGAGE, C'EST :

1,4M
de mètres cubes
de sédiments

7
ports concernés

4
maîtres d'ouvrage

Pendant les dragages

Des réunions de chantier ont lieu très régulièrement pour contrôler les opérations. L'entreprise chargée du dragage doit consigner dans un document les plages horaires de travail, le volume dragué et rejeté, les coordonnées GPS et les heures de clapage. Le rejet en mer ne peut, par exemple, être effectué à marée montante : cela provoquerait une dispersion des sédiments fins en direction de la côte. Un criblage (ou tri) des matières est effectué durant le dragage afin de retenir à bord les déchets. Le risque de remonter une bombe est a priori écarté puisque les fonds concernés ont déjà fait l'objet de dragages depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Par ailleurs, des sondes de turbidité ont été installées en quatre points de la rade pour contrôler le caractère plus ou moins trouble de l'eau. Si un certain seuil est dépassé, les opérations de dragage peuvent être stoppées : une turbidité trop importante ayant, en effet, un impact sur les habitats des espèces marines présentes à proximité de la zone de dragage.

Après les dragages

Au large de Groix, un lieu d'immersion situé au nord-ouest de l'île accueille les sédiments dragués dans la rade depuis 1997. Les suivis réalisés sur le site - prélèvements et analyses de sédiments, analyses de coquillages, bathymétries, etc. - montrent que le clapage n'a pas d'impact significatif sur cet environnement marin, pourtant intégré dans un site Natura 2000, dont les exigences en matière de préservation de la biodiversité sont très fortes. Les contrôles effectués chaque année par des experts sur le milieu et les organismes vivants le confirment. Les résultats des contrôles sont présentés au comité de suivi scientifique du site, et les rapports

Le site d'immersion des sédiments de dragages, au large de Groix est surveillé par des scientifiques.



DR

de suivis sont consultables sur le site internet de la Région Bretagne.

Un contrôle a posteriori de la profondeur des dragages est réalisé pour vérifier si les opérations n'ont pas entamé des sédiments qui n'avaient pas été analysés en amont et qui n'auraient pas eu la qualité nécessaire pour être immergés.

Tout au long des dragages

Toutes les opérations - échantillonnages, analyses, zones de dragages - sont validées par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), placée sous l'autorité du préfet. Par ailleurs, depuis 1997, le comité de suivi des dragages est associé à toutes les étapes. Il est composé des services de l'État, des élus des communes littorales, des propriétaires des ports, des experts en environnement marin, des usagers (plaisanciers, pêcheurs, conchyliculteurs...), des associations de défense de l'environnement (Bretagne Vivante, Eaux et rivières), de l'Université de Bretagne Sud UBS, de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), du Muséum national d'histoire naturelle ou encore de l'Agence française pour la biodiversité. Ce comité se réunit une à deux fois par an. Il a par exemple récemment demandé la mise en place d'un protocole de suivi de certaines espèces marines présentes à proximité du site de clapage. ■

❖ Gouelezennoù ar vorlenn a vez kontrollet e-raok hag ar-lerc'h bout draget. E-raok o eztenniñ e vezont dielfennet evit gwelet petra eo o danvez. Er mod-se e klasker gouiet ha yac'h a-walc'h int da vout moret (sklapet er mor) hep gwallaoziñ an endro. Pa vez draget n'heller ket disteurel traoù er mor pa vez lanv, da skouer, evit paraat doc'h ar gouelezennoù tanav a vout strewet trema an aod. An dielfennadennoù graet el lec'h moriñ, er-maez da Enez-Groe, a ziskouez n'o deus ket ar gouelezennoù efedoù bras ar an endro er mor, ha bout m'emaint e-kreiz ul lec'h Natura 2000, e lec'h ma vez rediennoù bras-bras evit gwareziñ ar vevliesseurted.